



Convocation Art 723-15 du ccp

Par **Dieu123**, le **02/01/2016** à **01:39**

J'ai été condamné le 23 janvier 2014 en mon absence par le tribunal correctionnel de p-a-p à une peine d'emprisonnement inférieur à deux ans .Ce n'est que le 28/12/2015 que j'ai signé une notification de convocation devant le JAP . Je n'ai eu connaissance d'aucune ordonnance et ne me suis même pas présenté au Tribunal.Puis-je faire appel?